EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 19 mai 2008

MAIRIE DE DIJON

Président Secrétaire : M. REBSAMEN

: M. BORDAT

: Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme Membres présents DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - MIle KOENDERS -Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH -Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - MIIe MODDE - MIIe MASLOUHI - MIIe CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

Membres excusés

: M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. BEKHTAOUI

Membres absents

: M. ALLAERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Association « route touristique des grands crus de Bourgogne » Adhésion de la Ville -Cotisation - Évolution

Monsieur Martin, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 25 mars 1996, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la Ville à l'association « route touristique des grands crus de Bourgogne », dont l'objet est de valoriser un axe touristique majeur, entre Dijon et Nuits-Saint-Georges.

L'association regroupe aujourd'hui trente-sept communes, de Dijon à Santenay, et continue à assurer la promotion et l'animation de la route touristique.

Lors de l'assemblée générale du 18 septembre 2007, il a été décidé d'accroître l'autonomie financière de l'association en revalorisant les cotisations, qui sont identiques depuis 1996.

Celles-ci, qui vont de 150 € à 1150 €, sont dorénavant calculées par tranches d'habitants; elles permettront de porter le budget de l'association de 2 800 € à 10 500 €.

La participation de Dijon, dans la tranche des communes de plus de 30.000 habitants, serait de 1150 €.

La Ville est particulièrement intéressée par l'activité de l'association, comme point de départ ou d'arrivée de l'itinéraire, et en qualité de capitale de la Bourgogne.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider de porter le montant de la cotisation de la Ville à l'association « route touristique des grands crus de Bourgogne » de 76,22 € à 1150 €.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Pour le Maire, L'Adjointe

Colette Rapard

PUBLIÉ LE 26/05/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

26 MAI 2008

